

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 8

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 18/09/2024

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Création d'une véloroute au col de l'Escrinet sur les territoires de la CCBA et de la CAPCA - Création et adhésion à un groupement de commandes.

Par délibération n°DEL28092021-04 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2021 a été créé un groupement de commandes auquel a adhéré la CCBA, ayant pour objet les études préalables nécessaires à la réalisation d'une voie douce sur le secteur de l'Escrinet.

Les études précitées étant achevées, la CAPCA et la CCBA souhaitent désormais réaliser l'opération qui permettra de créer cette voie douce dénommée « Véloroute du Col de l'Escrinet ».

Préalablement à la réalisation de cette opération, des études environnementales et annexes et une mission de maîtrise d'œuvre sont à programmer. Ainsi, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes avec la CAPCA (coordonnateur du groupement) afin d'engager conjointement les études, la mission de maîtrise et les programmes de travaux en découlant.

Le projet de convention de groupement de commandes annexé à la présente délibération fixe les modalités de fonctionnement du groupement et les obligations de chaque membre, notamment en matière financière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (2 ABSTENTIONS B PERRUSSET + procuration d'A GUIBERT-BATTAINI), décide :

- d'autoriser la création d'un groupement de commandes CAPCA/CCBA et l'adhésion de la CCBA audit groupement, ayant pour objet la création d'une véloroute au col de l'Escrinet (bassins privadois et albenassien) entre les territoires des deux intercommunalités ;
- d'acter que le groupement de commandes vise à engager tous les marchés d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération ;

- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour lequel la CAPCA est désigné « coordonnateur » ;
- de prendre acte des conditions financières mentionnées dans la convention de groupement ;
- de préciser que pour l'attribution des marchés de travaux, les instances délibérantes de chaque membre du groupement devront préalablement valider les montants proposés, au regard des délégations de pouvoirs mises en place ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement ;
- de désigner Max TOURVIEILHE, Président et Jacky SOUBEYRAND, Vice-Président en charge de la mobilité, comme représentants de la CCBA au sein du groupement.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240924-DEL24092024-32-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024